Plan d'action
gouvernemental

AVRIL 1990

LE DÉVELOPPEMENT DU HOCKEY MINEUR AU QUÉBEC

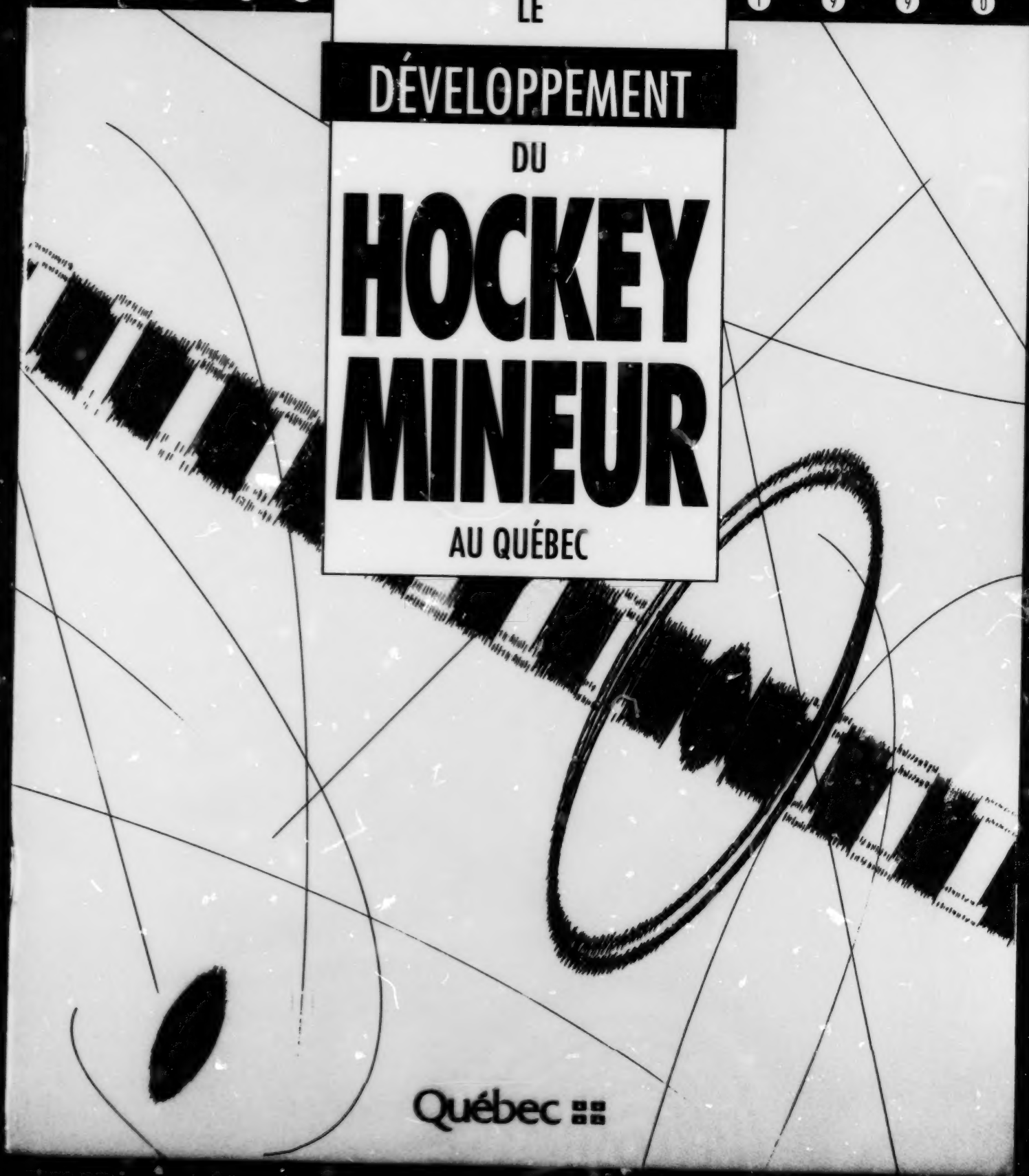

Québec

91-04432/

DÉVELOPPEMENT DU HOCKEY MINEUR AU QUÉBEC

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

1990-04-20

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 1

HISTORIQUE 2

GRANDS CONSTATS DU GROUPE DE TRAVAIL 2

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 4

1. POUR QUE LES JEUNES S'AMUSENT DAVANTAGE 4

1.1 Pour un changement des comportements 4

1.1.1 Promotion de nouvelles valeurs 4
1.1.2 Formation du personnel d'encadrement . . . 5

1.2 Pour un environnement adapté 7

1.2.1 Changements à la réglementation 7
1.2.2 Amélioration des conditions d'apprentissage chez les plus jeunes 8

2. POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLITE 9

3. POUR UNE MEILLEURE GESTION 10

COUTS DE MISE EN OEUVRE DU PLAN 10

SUIVI DU PLAN 11

CONCLUSION 11

ANNEXE Programme de mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour améliorer la pratique du hockey au Québec

INTRODUCTION

La politique du sport au Québec reconnaît trois grands principes de base: tous et toutes doivent avoir accès à la pratique sportive, le sport est un instrument de développement personnel et toutes les actions doivent être orientées vers le mieux-être des participants.

Dans son énoncé d'orientation, le groupe de travail sur le hockey mineur insiste sur les mêmes valeurs. L'organisation et la pratique du hockey doivent répondre aux besoins des pratiquants. <<Le système doit leur permettre d'avoir du plaisir, de progresser et même d'exceller dans un environnement des plus harmonieux.>>

Nous trouvons là les principaux paramètres qui ont servi de guides tout au long des travaux d'élaboration du plan d'action gouvernemental.

Après avoir fait un court historique du dossier et revu les grands constats du groupe de travail, nous présenterons les axes d'intervention ainsi que les efforts techniques et financiers que l'État entend privilégier pour améliorer la situation du hockey au Québec.

HISTORIQUE

Le 1er mars 1988, le gouvernement du Québec confiait au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ainsi qu'à celui de l'Éducation le mandat d'étudier la situation du hockey mineur au Québec. Un groupe de travail présidé par monsieur Robert Thérien, député du comté de Rousseau, fut alors mis sur pied. Sa tâche était de "procéder à une analyse de la situation actuelle, d'en évaluer les forces et faiblesses et de soumettre aux ministres concernés un projet qui prendra la forme d'un énoncé d'orientation et de mesures pour faciliter le développement du hockey mineur."

Le rapport final du groupe de travail a été soumis aux deux ministres à la fin du mois de juin 1989. Dès lors, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a entrepris, en étroite collaboration avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science, une démarche en vue d'élaborer un plan d'action gouvernemental basé essentiellement sur les grandes conclusions du rapport du groupe de travail.

GRANDS CONSTATS DU GROUPE DE TRAVAIL

La situation actuelle démontre qu'un grand nombre de jeunes abandonnent la pratique du hockey entre l'âge de 12 et 15 ans. Le groupe de travail explique cette situation en faisant certains constats tant sur le plan du **hockey de participation** que sur celui du **développement de l'élite** et de la **gestion du hockey** proprement dite.

Au chapitre du hockey de participation, le groupe constate:

- que chez les jeunes de moins de 12 ans, le modèle actuel n'est pas assez axé sur le jeu. On met davantage l'accent sur la victoire que sur le plaisir de jouer. La victoire prend plus d'importance que le respect des règles et de l'adversaire. Les meilleurs joueurs et les meilleures joueuses ont plus de temps sur la glace. Dans la défaite, on réprimande et on critique les jeunes. Ce modèle provoque des comportements asociaux chez certains entraîneurs et certaines entraîneuses ainsi que chez des parents. De plus, une formation parfois inadéquate des arbitres entraîne une application non uniforme des règles par ceux-ci, ce qui contribue grandement à semer la confusion chez les jeunes:

- que chez les jeunes de 12 à 17 ans, il y a un manque de possibilités pour ceux qui ne veulent que s'amuser. Les programmes de développement, au hockey récréatif, ne sont pas suffisamment implantés et l'offre de service pour le hockey féminin est déficiente;

- que le hockey dit récréatif est trop souvent axé sur une compétition excessive;

- que, de façon générale, les calendriers sont trop chargés, ce qui devient très contraignant pour la vie familiale.

En somme, les jeunes ne s'amusent pas toujours dans le système actuel qui exige beaucoup d'eux.

En ce qui a trait au développement de l'élite, le groupe constate:

- que le temps consacré à l'apprentissage et au développement est insuffisant comparativement au nombre de matches;

- que de grandes difficultés à concilier hockey et études semblent demeurer. Trop de jeunes ne vont plus à l'école;

- que là aussi, on trouve des comportements asociaux chez certains entraîneurs et certaines entraîneuses ainsi que chez certains parents;

- qu'il y a insuffisance de ligues de hockey scolaires.

Au chapitre de la gestion du hockey, le groupe constate:

- que les mécanismes de communication entre la Fédération et la base sont trop lourds. La philosophie, le modèle de développement, les programmes et les critères de répartition des budgets de la Fédération sont mal connus;

- que la structure de régie de la pratique du hockey est complexe (organisations locale, zonale, régionale et provinciale).

A la suite de ces différents constats, le groupe de travail a formulé une série de recommandations. C'est à partir de ces constats et de ces recommandations que le plan d'action gouvernemental a été élaboré.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

Afin de donner aux jeunes le goût de poursuivre la pratique du hockey, pour un meilleur encadrement des participants et des participantes et pour une meilleure adhésion de la base, il nous faut **concevoir un modèle de pratique axé davantage sur le plaisir de jouer** et sur la chance égale à tous et à toutes, **favoriser de meilleures conditions de développement de l'élite** et, sans remettre en question le mandat de la Fédération québécoise de hockey sur glace (FQHG), **améliorer la gestion du hockey au Québec.** C'est autour de ces trois grands axes d'intervention que se regrouperont les actions gouvernementales.

1. POUR QUE LES JEUNES S'AMUSENT DAVANTAGE

Pour que les jeunes s'amusent davantage tout en développant leurs habiletés, nous croyons qu'il nous faut d'abord agir **sur les comportements des différents groupes concernés** (entraîneurs et entraîneuses, arbitres, parents) et **sur l'environnement** dans lequel se pratique le hockey.

1.1 Pour un changement des comportements

Le changement des comportements est un processus long et difficile. Nous proposons d'y arriver en faisant, de façon dynamique, la **promotion de nouvelles valeurs** auprès de tous les groupes concernés et en assurant une meilleure **formation** aux personnes directement chargées de l'encadrement des joueurs.

1.1.1 Promotion de nouvelles valeurs

La promotion de nouvelles valeurs passe par la présentation d'une nouvelle philosophie du hockey basée sur l'importance du développement global des jeunes, du plaisir de jouer, de l'esprit sportif. Afin de répondre à ces nouvelles valeurs, nous entendons mettre de l'avant les actions qui suivent:

- Promouvoir la formule «Hockey 2000», l'expérimenter, l'évaluer, l'ajuster et l'implanter progressivement partout au Québec.

- Promouvoir l'esprit sportif par:

  . la diffusion de la charte de l'esprit sportif en hockey auprès des parents, des entraîneurs et des entraîneuses, des arbitres ainsi que des joueurs et des joueuses;

  . l'implantation progressive de la formule "Franc jeu" partout au Québec;

  . la remise de certificats d'esprit sportif;

  . la diffusion partout au Québec du **Guide sur l'esprit sportif**.

- Susciter de meilleurs comportements en concevant et en diffusant des codes d'éthique pour chacun des groupes concernés (entraîneurs et entraîneuses, arbitres, parents). Ces codes d'éthique mettront l'accent sur le développement global de l'enfant, le plaisir de jouer, l'esprit sportif, le développement de tous les joueurs et de toutes les joueuses, la consistance et la rigueur dans les décisions, etc.

- Réaliser, à l'intention des joueurs et des joueuses, un manuel sur les habiletés, les règles de jeu, l'esprit sportif, l'entraînement, l'alimentation.

- Promouvoir le hockey féminin:

  . implanter progressivement le hockey féminin dans toutes les régions du Québec en offrant les mêmes services que du côté masculin;

  . organiser un championnat provincial de hockey féminin.

- Entreprendre des démarches auprès des clubs professionnels, de l'Association canadienne des professionnels ainsi que des médias pour les associer à la promotion des nouvelles valeurs.

1.1.2 Formation du personnel d'encadrement

Le contenu des cours offerts aux entraîneurs et aux entraîneuses ainsi qu'aux arbitres a une influence importante sur le comportement de ces derniers et sur la qualité de l'encadrement des jeunes.

Nous proposons donc cinq mesures pour améliorer la qualité de l'encadrement fourni par les entraîneurs et par les entraîneuses.

- Modifier les contenus de cours de formation des entraîneurs et des entraîneuses de niveau 1 qui devront insister davantage sur les éléments suivants:

  . adaptation des actions au niveau de compétition;

  . utilisation d'un système d'évaluation standardisé;

  . prévention des blessures et application des premiers soins;

  . élaboration d'objectifs pour les entraînements;

  . intégration des notions sur l'esprit sportif;

  . sensibilisation à la responsabilité civile.

- S'assurer que le règlement obligeant les entraîneurs et les entraîneuses à être accrédités soit appliqué.

- Mettre sur pied un mécanisme obligeant le personnel d'encadrement à se perfectionner périodiquement.

- Procéder à une étude de faisabilité en ce qui a trait à l'utilisation du réseau de l'éducation des adultes pour la formation des entraîneurs et des entraîneuses.

- Mener une expérience pilote de conseillers et de conseillères pédagogiques auprès des entraîneurs et des entraîneuses dans la région de Québec.

Afin d'améliorer la qualité de l'encadrement fourni par les arbitres, nous retenons deux mesures.

- Modifier le contenu des cours de formation des arbitres qui insisteront davantage sur les éléments suivants:

  . l'importance de leur rôle d'éducation auprès des jeunes, notamment en ce qui touche l'apprentissage des règles;

. la capacité d'interpréter une situation (jugement);

. l'acquisition de notions sur l'esprit sportif.

- Organiser des colloques régionaux pour faire la promotion auprès des arbitres des nouvelles valeurs énoncées plus haut.

1.2 Pour un environnement adapté

Si nous voulons que les jeunes s'amusent davantage, l'environnement dans lequel se pratique le hockey devra subir de sérieux changements.

C'est ainsi que de nombreuses modifications devront être apportées à la **réglementation** et aux **conditions d'apprentissage chez les plus jeunes.**

1.2.1 Changements à la réglementation

La réglementation est un élément qui influence grandement l'environnement dans lequel va se pratiquer un sport. A ce chapitre, des modifications ont déjà été apportées par la FQHG:

- contrôle sur la pratique du hockey 12 mois par année;

- interdiction, pour la catégorie pré-novice, d'appartenir à une ligue, de participer à des tournois ou à des festivals;

- abolition des championnats provinciaux chez les novices;

- limitation du nombre de tournois dans toutes les catégories d'âge;

- intégration des jeunes filles de 13 ans et moins dans les groupes de garçons, aussi bien dans les programmes d'apprentissage que dans les équipes.

Malgré ces efforts, une analyse rigoureuse des règlements actuels s'impose pour toutes les catégories du hockey mineur afin d'introduire les éléments suivants:

- réduire les déplacements;
- interdire tous les matches pendant le temps réservé à l'école;
- diminuer le nombre de matches;
- donner accès aux éliminatoires à toutes les équipes;
- avoir des équipes équilibrées dans les ligues;
- implanter la formule de festivals chez les novices et chez les atomes;
- faciliter les échanges entre les arbitres, les entraîneurs et les entraîneuses ainsi que les joueurs et les joueuses;
- introduire la formule «Franc jeu».

1.2.2 Amélioration des conditions d'apprentissage chez les plus jeunes

Les outils d'apprentissage mis à la disposition des jeunes influencent l'esprit dans lequel peut se pratiquer le hockey.

Afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des jeunes, nous entendons donc mener les actions suivantes:

- implantation de la méthode d'apprentissage du hockey sur glace (formule MAHG) dans tout le Québec pour les catégories pré-novices, novices et atomes;
- pour accroître la sécurité dans la pratique du hockey, conception et diffusion d'une brochure sur le règlement de sécurité en hockey sur glace;
- production d'un outil pour sensibiliser les professeurs d'éducation physique à l'importance de mettre en place des programmes de hockey à l'école;

- conception et diffusion d'un guide pour les enseignants afin de leur faciliter l'organisation d'activités sur glace sous forme de jeux.

2. POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLITE

La présence de comportements asociaux chez les joueurs, les entraîneurs et les entraîneuses ainsi que chez les parents, le contexte social dans lequel les jeunes doivent évoluer en raison des critères de sélection des joueurs, la difficulté actuelle de concilier le hockey et les études et l'absence de ligue de hockey universitaire au Québec sont autant de facteurs qui justifient une réflexion en profondeur de la part des principaux responsables.

Nous entendons, à ce chapitre, mettre de l'avant trois mesures.

- Revoir, en collaboration avec le comité de développement de la FQHG, où siègent des représentants des ligues junior et midget AAA, le modèle de développement actuel des joueurs d'excellence au Québec pour les catégories Midget et Junior, en considérant sérieusement les éléments suivants:

  - le nombre d'équipes et leur structure administrative;
  - le nombre de matches;
  - le temps alloué aux séances d'entraînement et d'apprentissage;
  - la poursuite des études par les joueurs;
  - l'évaluation périodique des activités de la ligue, du calibre de jeu et du développement des joueurs à l'aide d'un instrument de mesure standardisé et uniforme;
  - la participation des jeunes de 17 ans au Midget AAA comme partout ailleurs au Canada;
  - le système de sélection des joueurs dans la catégorie Junior.

- Élaborer une politique de reconnaissance et de financement d'écoles sports-études dont pourront bénéficier les équipes de hockey engagées dans le développement de l'excellence.

- Bâtir un plan de développement du hockey universitaire.

3. POUR UNE MEILLEURE GESTION

La structure organisationnelle de la pratique du hockey apparaît complexe. La présence de plusieurs niveaux d'action (municipalité, zone, région, province) crée une bureaucratie et une lourdeur administrative. Les gens à la base s'interrogent sur le coût des services qu'ils obtiennent de la Fédération. Ils ont l'impression que les coûts de fonctionnement de la structure administrative sont élevés et que pas assez d'argent ne se rend jusqu'à eux.

Afin d'améliorer la gestion du hockey, nous entendons:

- effectuer une analyse et une évaluation en profondeur de la structure, des finances, des programmes et du fonctionnement de la Fédération québécoise de hockey sur glace;

COUTS DE MISE EN OEUVRE DU PLAN

Rappelons d'abord que l'État investit beaucoup pour le développement du hockey amateur au Québec. Au cours des trois dernières années, le MLCP a investi annuellement plus de 500 000 $ pour les activités de la Fédération, la réalisation de son programme de développement de l'élite, le soutien aux clubs, l'organisation d'événements d'envergure canadienne ou internationale et le soutien d'écoles sports-études. Une partie de cet argent devra servir à la mise en oeuvre des mesures prévues au plan d'action.

Cependant, comme il nous faudra être très énergiques dans la mise en oeuvre de certaines actions, notamment celles reliées à des changements de comportements et à la diffusion de nouvelles valeurs, le MLCP, le MEQ, le MESS et la Régie de la sécurité dans les sports acceptent d'investir, au cours des deux prochaines années, une somme additionnelle de 160 000 $.

Enfin, certaines actions prévues en 1990-1991, notamment dans le dossier de <<sports-études>>, pourront nécessiter de nouveaux crédits pour les années subséquentes.

Nous croyons que la réflexion qui sera faite sur les conditions de développement des joueurs d'élite de 17-20 ans est susceptible d'avoir une influence positive sur le financement des organisations en cause.

SUIVI DU PLAN

Pour assurer la mise en oeuvre du plan d'action, un comité sera formé. Ce comité, sous la responsabilité du MLCP, sera vraisemblablement composé d'un représentant de chacun des ministères et organismes provinciaux chargés de réaliser les mesures retenues. Le mandat du comité sera de superviser la réalisation du plan de mise en oeuvre de chacune des actions retenues et de faire rapport tous les six mois, aux ministres concernés, de l'état d'avancement des travaux. Nous pouvons déjà prévoir que le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, la Régie de la sécurité dans les sports, la Fédération québécoise de hockey sur glace et la Fédération québécoise du sport étudiant seront appelés à désigner un représentant ou une représentante.

CONCLUSION

Vouloir changer le modèle de développement du hockey au Québec, pour tenir compte davantage des besoins des enfants, est un défi de taille. C'est pourquoi il nous faut agir en visant plusieurs cibles à la fois: les valeurs, les comportements, les contenus de formation, la réglementation, la structure. Le défi nous concerne tous. Le MLCP, le MEQ et le MESS invitent donc toutes les personnes intéressées, dans un effort collectif, à relever le défi. Les attentes sont grandes.

PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE DU

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

POUR AMÉLIORER LA PRATIQUE DU HOCKEY AU QUÉBEC

THÈME I **POUR QUE LES JEUNES S'AMUSENT DAVANTAGE**

- Pour un changement des comportements
  - . Promotion de nouvelles valeurs
  - . Formation du personnel d'encadrement

- Pour un environnement adapté
  - . Changements à la réglementation
  - . Amélioration des conditions d'apprentissage chez les plus jeunes

THÈME II **POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLITE**

THÈME III **POUR UNE MEILLEURE GESTION DU HOCKEY**

EXPLICATION DES SIGLES

RSSQ	Régie de la sécurité dans les sports du Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation
FQSE	Fédération québécoise du sport étudiant
FQHG	Fédération québécoise de hockey sur glace
MESS	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
MLCP	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

THÈME I - POUR QUE LES JEUNES S'AMUSENT DAVANTAGE

OBJECTIFS	ACTIONS À MENER	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
Changer les comportements par la promotion de nouvelles valeurs et par une meilleure formation.	**-PROMOUVOIR DE NOUVELLES VALEURS:** -Promouvoir la formule "Hockey 2000", l'expérimenter, l'évaluer, l'ajuster et l'implanter progressivement dans tout le Québec.	FQHG	Septembre 1992
	-Promouvoir l'esprit sportif par: .la diffusion de la charte de l'esprit sportif en hockey auprès des parents, des entraîneurs et des entraîneuses, des arbitres ainsi que des joueurs et des joueuses; .l'implantation progressive de la formule "Franc jeu" dans tout le Québec; .la remise de certificats d'esprit sportif; .la diffusion dans tout le Québec du **Guide sur l'esprit sportif.**	FQHG RSSQ FQSE MEQ	Septembre 1990
	-Susciter de meilleurs comportements en concevant et en diffusant des codes d'éthique pour chacun des groupes concernés (entraîneurs et entraîneuses, arbitres, parents). Ces codes d'éthique mettront l'accent sur le développement global de l'enfant, le plaisir de jouer, l'esprit sportif, le développement de tous les joueurs et de toutes les joueuses, la consistance et la rigueur dans les décisions, etc.	FQHG RSSQ	Août 1990
	- Faire paraître, à l'intention des joueurs et des joueuses, un manuel sur les habiletés, les règles de jeu, l'esprit sportif, l'entraînement, l'alimentation.	FQHG RSSQ MLCP	Septembre 1990

THÈME I - POUR QUE LES JEUNES S'AMUSENT DAVANTAGE

OBJECTIFS	ACTIONS À MENER	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
	- Promouvoir le hockey féminin		
	.implanter progressivement le hockey féminin dans toutes les régions du Québec en offrant les mêmes services que du côté masculin;	FQHG	Mai 1991
	.organiser un championnat provincial de hockey féminin.	FQHG FQSE	Mars 1991
	- Entreprendre des démarches auprès des clubs professionnels, de l'Association canadienne des professionnels ainsi que des médias pour les associer à la promotion des nouvelles valeurs.	MLCP FQHG	Juin 1990

THÈME I - POUR QUE LES JEUNES S'AMUSENT DAVANTAGE

OBJECTIFS	ACTIONS À MENER	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
	- FORMATION DES ENTRAÎNEURS ET DES ENTRAÎNEUSES - Modifier les contenus de cours de formation des entraîneurs et des entraîneuses de niveau 1 qui devront insister davantage sur les éléments suivants: .adaptation des actions au niveau de compétition; .utilisation d'un système d'évaluation standardisé; .prévention des blessures et application des premiers soins; .élaboration d'objectifs pour les entraînements; .intégration des notions sur l'esprit sportif; .sensibilisation à la responsabilité civile.	FQHG	Juin 1991
	- S'assurer que le règlement obligeant les entraîneurs et les entraîneuses à être accrédités soit appliqué.	FQHQ	Septembre 1990
	- Mettre sur pied un mécanisme obligeant le personnel d'encadrement à se perfectionner périodiquement.	FQHG	Septembre 1990

THÈME I - POUR QUE LES JEUNES S'AMUSENT DAVANTAGE

OBJECTIFS	ACTIONS À MENER	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
	- Procéder à une étude de faisabilité en ce qui a trait à l'utilisation du réseau de l'éducation des adultes pour la formation des entraîneurs et des entraîneuses;	MEQ MESS	Septembre 1990
	- Mener une expérience pilote de conseillers et de conseillères pédagogiques auprès des entraîneurs et des entraîneuses dans la région de Québec.	MLCP FQHG	Juin 1990
	FORMATION DES ARBITRES		
	- Modifier le contenu des cours de formation des arbitres qui devront insister davantage sur les éléments suivants:	FQHG	Juin 1991
	. l'importance de leur rôle d'éducation auprès des jeunes, notamment dans l'apprentissage des règles; . la capacité d'interpréter une situation (jugement); . l'acquisition de notions sur l'esprit sportif.		Automne 1990
	- Organiser des colloques régionaux pour faire la promotion auprès des arbitres des nouvelles valeurs énoncées plus haut.	FQHG	

THÈME I - POUR QUE LES JEUNES S'AMUSENT DAVANTAGE

OBJECTIFS	ACTIONS À MENER	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
Changer l'environnement dans lequel se pratique le hockey en modifiant la réglementation et les conditions d'apprentissage chez les plus jeunes.	- **CHANGEMENTS A LA RÉGLEMENTATION POUR:** . réduire les déplacements; . interdire tous les matches pendant le temps réservé à l'école; . diminuer le nombre de matches; . donner accès aux éliminatoires à toutes les équipes; . avoir des équipes équilibrées dans les ligues; . implanter la formule de festivals chez les novices; . faciliter les échanges entre les arbitres, les entraîneurs et les entraîneuses ainsi que les joueurs et les joueuses; . introduire la formule ""Franc jeu""; . implanter la formule de festivals chez les atomes.	FQHG MLCP	Juin 1991 Juin 1992

THÈME I - POUR QUE LES JEUNES S'AMUSENT DAVANTAGE

OBJECTIFS	ACTIONS À MENER	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
	- AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE CHEZ LES JEUNES:		
	. implantation de la méthode d'apprentissage du hockey sur glace (formule MAHQ) partout au Québec pour les catégories pré-novices, novices et atomes;	FQHG	Juin 1993
	. pour accroître la sécurité dans la pratique du hockey, conception et diffusion d'une brochure sur le règlement de sécurité en hockey sur glace;	RSSQ	Mai 1990
	. production d'un outil pour sensibiliser les professeurs d'éducation physique à l'importance d'implanter des programmes de hockey à l'école;	MEQ FQSE	Juin 1990
	. conception et diffusion d'un guide pour les enseignants afin de leur faciliter l'organisation d'activités sur glace sous forme de jeux.	MEQ FQHG FQSE	Juin 1991

THÈME II - POUR UN MEILLEUR DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLITE

OBJECTIFS	ACTIONS À MENER	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
Améliorer les conditions de développement de l'élite.	**REVOIR, EN COLLABORATION AVEC LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA F.Q.H.G., LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ACTUEL DES JOUEURS D'EXCELLENCE AU QUÉBEC POUR LES CATÉGORIES MIDGET ET JUNIOR, EN CONSIDÉRANT SÉRIEUSEMENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS:** .le nombre d'équipes et leur structure administrative; .le nombre de matches; .le temps alloué aux séances d'entraînement et d'apprentissage; .la poursuite des études par les joueurs; .l'évaluation périodique des activités de la ligue, du calibre de jeu et du développement des joueurs à l'aide d'un instrument de mesure standardisé et uniforme; .la participation des jeunes de 17 ans au Midget AAA comme partout ailleurs au Canada; .le système de sélection des joueurs dans la catégorie Junior.	MLCP FQHG	Juin 1991
	-ÉLABORER UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE FINANCEMENT D'ÉCOLES SPORT-ÉTUDES DONT POURRONT BÉNÉFICIER LES ÉQUIPES DE HOCKEY ENGAGÉES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE.	MLCP MEQ MESS	Septembre 1990
	- BÂTIR UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU HOCKEY UNIVERSITAIRE.	FQSE	Juin 1990

THÈME III - POUR UNE MEILLEURE GESTION

OBJECTIFS	ACTIONS À MENER	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
Améliorer la gestion du hockey au Québec.	- **EFFECTUER UNE ANALYSE ET UNE ÉVALUATION EN PROFONDEUR DE LA STRUCTURE, DES FINANCES, DES PROGRAMMES ET DU FONCTIONNEMENT DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE HOCKEY SUR GLACE.**	MLCP	Décembre 1990

LE

DÉVELOPPEMENT DU HOCKEY MINEUR AU QUÉBEC

Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

SP 1801-04-90